



Septième Forum pour le développement de l'Afrique

*Agir face aux changements climatiques pour promouvoir
un développement durable en Afrique*

Changements climatiques et développement humain

Document de travail n°3

ADF VII • 10-15 octobre 2010 • Centre de conférences des Nations Unies • Addis-Abeba (Éthiopie)



Union africaine



Banque africaine
de développement



Commission économique
pour l'Afrique



Septième Forum pour le développement de l'Afrique

Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique

Changements climatiques et développement humain

Document de travail n°3

ADF VII • 10-15 octobre 2010 • Centre de conférences des Nations Unies • Addis-Abeba (Éthiopie)



Union africaine



Banque africaine
de développement



Commission économique
pour l'Afrique

I. Vue d'ensemble

1. Les changements climatiques peuvent avoir des effets négatifs sur le développement social et humain, le compromettre, l'entraver et le faire régresser. Mais ils ont aussi le potentiel de l'encourager et d'y contribuer positivement. Les effets des changements climatiques exigent donc d'améliorer la gouvernance, d'échanger les compétences et les bonnes pratiques, d'inspirer une culture de gestion des risques, de renforcement de la résilience et de changement des comportements en incitant à faire un meilleur usage des biens et des ressources naturelles offerts par la planète, dans le cadre d'une stratégie économique respectueuse de l'environnement.

2. Les changements climatiques considérés à la lumière du développement social et humain soulèvent un certain nombre de questions d'ordre général aussi bien que spécifique. Les principaux thèmes qui nous intéressent touchent à la pauvreté, à la population, à la santé et à la nutrition, à l'éducation et à l'emploi, à l'égalité entre les sexes, et aux groupes socialement vulnérables, c'est-à-dire les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées contre leur gré (réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans leur propre pays).

II. Questions en jeu

A. Changements climatiques et vulnérabilité

3. Il ne faut pas négliger la notion de vulnérabilité, si l'on veut comprendre le développement social et humain au regard d'un climat qui change. Premièrement, le réchauffement de la planète et les changements climatiques devraient accroître la vulnérabilité humaine en raison de l'augmentation potentielle de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques, de la dégradation de l'environnement à long terme et des autres effets qu'ils entraînent. Deuxièmement, la vulnérabilité est fonction du dénuement social et humain sous toutes ses formes ainsi que de la dynamique et de la résilience des personnes directement touchées, comme des moyens habituellement mis en œuvre pour affronter les difficultés. Ainsi, les dimensions climatiques, sociales et humaines du problème que pose la vulnérabilité exigent des solutions complexes dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de l'atténuation de leurs conséquences, des mécanismes permettant de faire face aux crises, du renforcement de la résilience, de la cohésion sociale, de l'harmonie sociale, de l'intégration sociale, qui associent les politiques et les dispositions adoptées en matière de climat et de développement social et humain et les mettent en synergie. À cet égard, si l'on se soucie des droits de l'homme, force est d'entreprendre une analyse plus approfondie pour déterminer qui risque d'être touché par les effets des changements climatiques et comment.

4. *Question d'ordre général* : La plupart des pays africains sont vulnérables au plan climatique et social. Ils n'ont pas les capacités de s'adapter aux répercussions actuelles et projetées des changements climatiques. Ils ne possèdent pas non plus les ressources financières qui leur permettraient de s'attaquer à leurs problèmes sociaux. Les populations d'Afrique sont largement tributaires des ressources naturelles qui assurent leurs moyens d'existence et leur survie, tout comme leurs économies en dépendent. Ce fort taux de dépendance accroît la vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques. La première chose à faire pour mieux protéger les groupes vulnérables consiste à a) investir davantage dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe au titre à la fois des mesures d'adaptation

aux changements climatiques et des plans de développement nationaux, et à b) renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changements climatiques, donner aux populations touchées les moyens d'apporter réellement leur contribution et d'exprimer leurs opinions en matière de préparation et de réaction aux changements, puis de rétablissement et de réadaptation.

B. Aggravation de la pauvreté par les changements climatiques

5. La variabilité du climat et les phénomènes extrêmes entravent le développement, ont des répercussions négatives sur les ressources naturelles, nuisent à la productivité agricole, sont à l'origine de pénuries d'eau et menacent la santé de millions d'êtres humains dans le monde en développement. Les changements climatiques augmentent ainsi non seulement le coût du développement mais aussi les niveaux de pauvreté et d'inéquité d'un bout à l'autre de la planète. Les effets des changements climatiques sur la pauvreté devraient se faire surtout sentir dans les pays tropicaux et, au sein de ces pays, dans les milieux défavorisés. Qui plus est, la hausse du niveau des mers et les phénomènes extrêmes devraient, selon toute probabilité, déstabiliser les populations touchées et provoquer des migrations à grande échelle, des soulèvements sociaux et une insécurité générale. Il est indispensable que les pays développés comme les pays en développement fassent d'urgence le nécessaire, afin de transformer leur économie et favoriser les énergies vertes et une consommation durable.

6. Les conséquences des changements climatiques portent déjà atteinte aux moyens d'existence des populations et aggravent la pauvreté dans le monde. Des millions de personnes défavorisées en Afrique tirent leurs moyens d'existence de ressources naturelles qui sont la propriété de tous comme la terre, l'eau, la pêche et la forêt. Or, les changements climatiques devraient porter atteinte à ces ressources et à leur productivité, en limitant de multiples façons les options et le potentiel des couches défavorisées. Aussi représentent-ils un obstacle croissant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La pauvreté progressera sur la planète si nous n'arrivons pas à enrayer les changements climatiques et à remédier à leurs conséquences négatives.

C. Population

7. La dynamique démographique est partie prenante de l'effort de développement à la fois comme cause et comme effet. Elle aggrave de différentes façons les pressions qui s'exercent sur l'environnement. Elle s'entend non seulement de la taille de la population et du taux de croissance, mais aussi de l'évolution de la répartition de la population dans l'espace et de sa composition dans le temps. Population, dégradation de l'environnement et pauvreté agissent en synergie dans la recherche de bois de chauffe, de nourriture, d'eau et d'autres biens destinés à satisfaire les besoins essentiels, pour faire, à leur insu, des populations paupérisées des agents des changements environnementaux. Le taux de croissance rapide de la population, qui dépasse celui du développement économique et du développement de l'infrastructure en raison de taux de fécondité élevés, aggrave les pressions qui pèsent sur les ressources naturelles renouvelables. En répondant au besoin insatisfait de planification familiale, on améliorera la santé et le bien-être des femmes et des familles dans la mesure où l'on assurera leur droit de décider du nombre d'enfants qu'elles accueilleront, du moment de la conception et de l'espacement entre les naissances, tout en ralentissant la croissance de la population, ce qui permettra par la même de réduire la vulnérabilité humaine aux changements climatiques.

8. L'ampleur des effets de la hausse du niveau des mers et la répétition des phénomènes météorologiques sévères ne manqueront pas de faire de nombreuses victimes dans les régions à forte densité

de population. Les changements climatiques se font d'ailleurs déjà sentir sur les migrations en Afrique, dans les pays eux-mêmes et à travers les frontières. Il est capital de reconnaître le rôle important joué par les migrations dans le développement de manière à ce que les régions de départ comme les régions d'accueil en tirent le meilleur parti aux fins du développement. Jusqu'ici on n'a guère cherché à comprendre les rapports entre environnement, changements climatiques et migrations, d'où la nécessité d'entreprendre une analyse approfondie de la répartition spatiale de la population et des conséquences, selon le sexe, de la croissance démographique sur l'environnement, pour comprendre les changements climatiques.

D. Santé et droit à une alimentation suffisante

9. Outre les dommages environnementaux et économiques, les changements climatiques font des ravages parmi nos ressources les plus précieuses, les hommes et leur santé. À ce propos, aux termes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992, l'un des trois principaux « effets nocifs » des changements climatiques s'exerce sur la santé et le bien-être de l'homme. Les changements climatiques ont effectivement des répercussions dramatiques sur la santé. Ainsi, de faibles changements de températures et dans le régime des précipitations pourraient accroître la fréquence des maladies à transmission vectorielle, comme la malaria, la dengue et la fièvre jaune, et les maladies transmises par l'eau, comme les diarrhées et la fièvre typhoïde. Par ailleurs, les changements climatiques devraient encourager la mobilité des hommes, ce qui pourrait contribuer à la propagation des maladies transmissibles comme le VIH et le sida.

10. La santé des populations est d'ores et déjà menacée par les difficultés d'accès à des services de santé qui souffrent d'un manque de financement. Cet état de choses devrait s'aggraver avec les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, là où les infrastructures risquent de subir des contraintes ingérables ou d'être endommagées à l'occasion de phénomènes climatiques extrêmes. Les gouvernements devraient donc recevoir l'aide qui leur permettrait de consacrer à la santé les crédits indispensables au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre également d'engagements régionaux comme la Déclaration d'Abuja qui invite les gouvernements africains à consacrer 15% de leur budget national à la santé. Il appartiendra au secteur de la santé, dont les personnels devront recevoir la formation nécessaire, de répondre aux conséquences des changements climatiques sur la santé des populations.

11. Les changements climatiques se traduiront par une baisse de la productivité agricole et la dégradation de l'environnement. L'insécurité alimentaire menace les populations africaines dont le niveau nutritionnel et l'état de santé sont déjà les plus faibles de la planète. Selon le Programme alimentaire mondial, les effets des changements climatiques augmenteront de 24 millions le nombre d'enfants mal nourris d'ici à 2050, l'Afrique subsaharienne devant enregistrer la hausse la plus élevée. Comme la discrimination sexuelle en matière de distribution de denrées alimentaires fait courir de plus grands risques aux filles qu'aux garçons, il faut absolument prêter une attention particulière à l'impact des changements climatiques selon le sexe en ce qui concerne le droit à l'alimentation¹. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a insisté sur l'intérêt qu'il y avait à fonder sur les droits de l'homme les politiques d'adaptation et d'atténuation. Ces politiques doivent être en effet conçues et mises en œuvre de façon à privilégier la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables et à empêcher que les changements climatiques ne soient un nouveau facteur d'inégalité et de pauvreté.

¹ BRIDGE (2008), *gender and climate change : mapping the linkages*, p. 3.

E. Éducation et emploi

12. *Éducation.* Il est nécessaire d'investir davantage dans l'éducation pour promouvoir des mesures locales d'adaptation et d'atténuation. Dans la mesure où l'éducation sensibilise aux causes et aux conséquences des changements climatiques et, partant, permet aux sociétés africaines de mettre en oeuvre des solutions adaptées à leur milieu, elle a un rôle critique à jouer. Combiné à la médiocrité de l'enseignement et à des taux élevés d'analphabétisme dans les sociétés africaines, le faible taux de scolarisation contribue à compliquer l'adoption de stratégies et de mesures d'adaptation et d'atténuation, d'où la nécessité de consacrer des crédits à l'éducation pour agir à grande échelle et de façon durable sur les effets des changements climatiques.

13. *Emploi.* La mise en oeuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation sur l'ensemble du continent offrira de meilleures perspectives d'emploi aux jeunes et aux femmes. De nouvelles méthodes de financement des projets, tel un mécanisme pour un développement propre adapté, et le renouvellement des infrastructures, outre le stimulus provoqué par l'essor économique, devraient assurer des débouchés à long terme et améliorer le niveau de vie. De jeunes Africains à qui les moyens de se prendre en charge auront été donnés peuvent concevoir des innovations qui ne s'en tiennent pas aux systèmes d'échange de droits d'émission de carbone pour faire face aux changements climatiques et s'engager plus à fond dans le dialogue sur la question. Conformément à la Déclaration de Ouagadougou de 2004 et au Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, il faudrait mettre l'accent sur l'exploitation de l'énorme potentiel que représentent l'économie parallèle et l'économie rurale au point de vue de la création de débouchés et de l'économie sociale, de la protection sociale, de l'augmentation de la productivité pour l'offre d'emplois plus satisfaisants et l'amélioration de la gouvernance du marché du travail (planification de la politique de l'emploi, système d'information sur le marché du travail, services publics de l'emploi et administration du travail).

F. Egalité des sexes eu égard aux changements climatiques

14. Au cours des 10 dernières années, les questions liées à l'égalité des sexes ont pris manifestement de l'importance avec les tentatives faites pour essayer de venir à bout de problématiques complexes comme la pauvreté, la vulnérabilité et la dégradation des ressources environnementales. Traditionnellement, les femmes africaines ont la maîtrise de l'environnement dans lequel elles vivent. Elles ont une très bonne connaissance des systèmes sociaux et naturels et sont au cœur de la gestion des ressources et du bien-être des familles et des collectivités, notamment en zone rurale. Ces capacités d'adaptation ont été très certainement mises à mal par la forte prévalence de la pauvreté parmi les femmes. Il ressort de données récentes que la pauvreté est plus répandue parmi les femmes en Afrique que dans d'autres régions du monde et qu'elle est généralisée dans les ménages dirigés par une femme, ce qui s'explique en partie par le fait que les femmes ont relativement peu accès aux facteurs de production comme la terre, la technologie et le crédit, de même qu'aux processus de prise de décisions. Les différences entre les sexes en ce qui concerne les droits de propriété et les questions liées à l'accès à l'information et les rôles différents joués par les hommes et les femmes aux plans culturel, social et économique font que, selon toute probabilité, les changements climatiques toucheront les femmes différemment des hommes. L'impact des changements climatiques sur la vie des femmes varie d'un pays, d'une région et d'une culture à l'autre si bien que la planification des mesures d'adaptation et d'atténuation doit tenir compte de chaque cas individuellement.

15. *Question :* Alors que les femmes sont gravement touchées par les changements climatiques, elles sont sous-représentées et insuffisamment engagées dans les processus de prise de décisions et de paix

et les solutions envisagées. Il n'est pas question dans la Convention-cadre de la problématique homme-femme. Toutefois, au cours des dernières années, l'éventail de plus en plus large de solutions apportées aux problèmes climatiques commence à prendre en compte la notion d'égalité entre les sexes et l'idée d'associer les femmes. Des préoccupations en ce sens se sont fait jour à Bonn en juin 2009 lors des négociations au titre de la Convention-cadre. Par ailleurs, plusieurs ONG ont plaidé plus ouvertement en faveur de la justice entre les sexes, comme l'Organisation internationale de lutte contre la pauvreté, CARE, et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement.

G. Les enfants et les jeunes

16. *Question* : La majorité de la population en Afrique – les enfants et les jeunes – est exclue des négociations et des programmes touchant aux changements climatiques. La vulnérabilité sociale et l'exclusion des jeunes se reflètent dans des taux de chômage élevés qui dépassent 20% dans certains pays. Les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement tertiaire sont très faibles, estimés à environ 5%, contre 17% dans les autres pays en développement en général et 25% dans le monde. Très peu de jeunes de groupes vulnérables, personnes handicapées, jeunes issus de familles défavorisées, jeunes vivant dans des zones rurales, éloignées et marginalisées, et jeunes orphelins, peuvent accéder à l'enseignement supérieur et à des emplois dans le secteur structuré, faute essentiellement de compétences et de ressources pour couvrir les frais.

17. *Opportunités*. Il est de la plus haute importance de donner aux jeunes les moyens de se prendre en charge et d'améliorer leurs compétences, en les associant à des activités économiques rémunératrices et productives, si l'on veut assurer l'efficacité des programmes visant à remédier aux effets des changements climatiques. Tous les cadres internationaux mis en place en vue de réagir face aux changements climatiques dans le monde devraient prendre pleinement en compte l'impact de ceux-ci sur les enfants et les adolescents.

18. Les changements climatiques sont d'une portée telle que leurs conséquences menacent de manière générale la progression des sociétés vers l'élimination de la pauvreté et remet donc en question l'avenir des jeunes d'aujourd'hui. Un long chemin a déjà été parcouru ces dernières années dans des domaines capitaux pour les enfants. Or, les résultats obtenus sont menacés par les changements climatiques et il faut donc absolument s'efforcer de soutenir l'adaptation des collectivités vulnérables. Les enfants, les adolescents et les jeunes doivent devenir des acteurs de changement de premier plan au coeur de ces transformations radicales.

H. Vieillesse et handicap

19. En Afrique, le nombre de personnes âgées et de personnes handicapées augmente parallèlement à l'évolution de la structure des âges, aux conflits, à l'urbanisation rapide et à d'autres facteurs. Or, ces groupes de population se caractérisent tous deux par une forte vulnérabilité et l'exclusion sociale et une faible capacité d'adaptation aux changements climatiques. Aussi sont-ils particulièrement exposés aux changements climatiques comme aux changements sociaux, dont ils subissent les effets négatifs. Les phénomènes météorologiques extrêmes menacent la santé des personnes âgées et des personnes handicapées dans la mesure, par exemple, où il est plus difficile pour elles d'y faire face ou de fuir.

I. Populations déplacées contre leur gré

20. Fin 2009, l'Afrique comptait au total 15 millions de réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées dans leur propre pays et apatrides (dont la moitié était des femmes et des enfants). Comme les autres groupes défavorisés, ces populations sont elles aussi vulnérables et souffrent d'exclusion sociale et ont une moindre capacité d'adaptation aux changements climatiques. Elles courent davantage le risque de subir des pressions chroniques, attendu que les déplacements forcés sont associés à toutes sortes de problèmes d'ordre sanitaire et social, dont l'isolement social et les troubles mentaux et, dans bien des cas, un statut économique et social plus faible et les problèmes de santé qui en découlent.

III. Conclusion

21. Les débats et le dialogue politique en matière de changements climatiques sont essentiellement dominés par des considérations d'ordre économique, technique et environnemental. Qu'il s'agisse des négociations sur le climat ou de l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation, les questions de développement social et humain retiennent peu l'attention. En outre, l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux conséquences négatives des changements climatiques, lesquelles devraient peser de façon disproportionnée sur les populations défavorisées et exacerber les inégalités en matière de santé, d'éducation, de participation à la vie active, d'accès à une alimentation suffisante, à de l'eau potable et à d'autres ressources.

22. Les mesures prises par les collectivités contribuent pour beaucoup à la mise au point de mécanismes de nature à réagir aux effets des changements climatiques attendus et à les éviter. Face aux changements climatiques, les pays et les collectivités doivent recevoir les moyens et les capacités de gérer des fluctuations et des chocs plus brutaux. Les collectivités africaines, extrêmement tributaires des ressources naturelles, sont bien loin d'avoir les mêmes possibilités d'accès à ces ressources. Ces différences tiennent principalement à la vulnérabilité et à la capacité d'adaptation de tel ou tel groupe. Il est très important d'élargir sans exclusive les débats sur les changements climatiques aux groupes vulnérables, défavorisés et marginalisés dans les instances de gouvernance locales, nationales et internationales.

IV. Questions clefs

A. Des avantages écologiques pour tous ?

23. Alors que le développement de l'Afrique basée sur une économie verte devrait présenter d'importants avantages pour de nombreux groupes actuellement défavorisés – tels certaines des populations rurales démunies – ce nouveau modèle de développement suffira-t-il à compenser les risques accrus qu'un climat plus hostile fait courir à la vie humaine ? Est-il raisonnable de tableer sur plus d'équité et moins d'exclusion dans une société mondiale transformée ?

B. Les femmes et la Convention-cadre.

24. Les négociations mondiales et les instruments juridiques sur les changements climatiques (protocoles et traités) reflètent-ils la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les hommes et les femmes et la façon dont les changements climatiques sont susceptibles de les toucher ? Comment développer et renforcer au mieux la capacité des femmes de faire face aux difficultés entraînées par les changements climatiques aux plans local, national et régional ?

C. Ouverture.

25. Comment veiller à ce que la société tout entière – y compris les femmes, les jeunes et les groupes socialement vulnérables – soit consultée en bonne et due forme aux fins de la définition des priorités et participe à l'édification de sociétés durables ? De nombreuses ONG qui se consacrent au développement accueilleront avec satisfaction la perspective d'une Afrique verte dans un monde plus équitable, mais comment harmoniser les efforts qu'elles déploient tous azimuts pour en tirer le plus de bénéfice ?

D. Adaptation.

26. Comment mieux concevoir les programmes d'adaptation pour qu'ils contribuent à répondre aux besoins de santé, d'éducation et d'emploi de toutes les collectivités ? Dans quelle mesure les services de santé peuvent-ils réagir face aux conséquences actuelles et projetées des changements climatiques et météorologiques qui risquent d'augmenter la prévalence des maladies ?

E. Enfants et jeunes.

27. Comment inculquer au mieux à la prochaine génération des valeurs appropriées pour un monde durable ? Quels moyens donner à la jeunesse pour qu'elle mette son énergie et son esprit novateur au service du processus d'adaptation et lutte de façon constructive contre les conséquences des changements climatiques ?

F. Existe-t-il d'autres programmes et initiatives en cours qui mériteraient d'être renforcés ?

28. Le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique
Le Programme du Fonds international de développement agricole (FIDA) en faveur de la promotion de l'équité entre les sexes en Afrique orientale et australe.

